

Economie solidaire ou économie sociale, Quel refuge pour les sociétés contemporaines?

Dr. GASMI CHAKER

FSECG - Université de CHADLI BENDJEDID -El-Tarf

Résumé:

Ce papier de recherche représente un essai dans le sens de distinction entre « l'économie sociale » et « l'économie solidaire », il a aussi pour vocation de mettre en avant un nouveau concept qu'on dénomme « l'économie sociale et solidaire » comme une alternative à l'organisation économique actuelle à vocation purement marchande.

Car le jour d'aujourd'hui l'économie marchande dans toutes ces formes modernes trouve d'énormes difficultés pour prouver son efficacité sociale, souffrante d'une incapacité flagrante en terme d'équité de justice et de répartition des richesses, elle a subi une vague déferlante de critiques, les théoriciens les économistes ainsi que les politiciens tous soucieux de l'équilibre social et du bien-être collectif, se sont rendu compte de l'importance de la recherche d'une nouvelle organisation économique, permettant la conjugaison des deux extrêmes à savoir l'intérêt personnel incarné dans les pratiques marchandes et l'intérêt collectif incarné dans les valeurs de cohésion sociale.

Mots clés : Economie, Marchand, Solidaire, Sociale, Lucrative.

ملخص:

هذا البحث يمثل محاولة في اتجاه التفرقة بين ما يسمى بـ"الاقتصاد الاجتماعي" و"الاقتصاد التضامني"، كما يسلط الضوء على نظام اقتصادي جديد يسمى بـ"الاقتصاد الاجتماعي التضامني" كبديل للنظام الاقتصادي الحالي الهادف إلى الربح و المادة فحسب. إذ أن الاقتصاد الربحي في شتى أشكاله يعاني اليوم من مشاكل عديدة مرتبطة بعدم قدرته على إثبات نجاعته من الناحية الاجتماعية، حيث أن فشله في التصدي للكثير من المتطلبات ذات البعد الاجتماعي خاصة فيما يتعلق بالمساواة في إتاحة الفرص، العدالة في توزيع الدخل و كذلك توزيع الثروة، تسبب في انهمار سيل عارم من الانتقادات على هذا النموذج الفكري أحادي البعد، حيث أن تركيزه على الجانب المادي و إهمال الجوانب الاجتماعية يسر تنامي الفروقات و تفاوت المستويات بين ثراء فاحش و فقر مدقع، ونتيجة لذلك يكاد يجمع السياسيون، المنظرون و الاقتصاديون على ضرورة التوجه نحو بنية و نظام اقتصادي جديد يمكن من الجمع بين طرفي المعادلة الصعبة، ألا وهما المصلحة الشخصية متمثلة في المعاملات السوقية و الربح المادي و المصلحة العامة متمثلة في قيم التكاتف و التضامن الاجتماعي.

الكلمات المفتاحية: اقتصاد، سوقي، تضامني، اجتماعي، ربحي.

Introduction :

Peut-on distinguer l'économie sociale de l'économie solidaire ? Une question très importante et très peu traitée, y répondre est vraiment difficile mais possible ! Ces deux notions sont d'une importance extrême dans la vie contemporaine, dans le développement de nos sociétés et dans le maintien de la cohésion sociale, elles sont aussi très proches à un tel point qu'on ne peut pas imaginer l'une sans l'autre ! Dans ce papier on essaiera de dessiner les frontières entre ces deux concepts....

- Importance du sujet :

L'importance de ce sujet découle du fait qu'il focalise la lumière sur l'une des plus complexes questions de la littérature économique, à savoir la différence entre « l'économie sociale » et « l'économie solidaire », ces deux notions économiques se concentrent sur la recherche d'une nouvelle organisation économique plus équitable et plus juste, où le marchand cède de la place aux valeurs de cohésion sociale et de solidarité, mais elles sont très confuses à un tel point où leurs frontières ne sont plus claires dans le réel, d'où ce papier de recherche qui a pour but de clarifier les frontières et de proposer ensuite une nouvelle perception de la vie économique.

- hypothèses retenues :

Trois principales hypothèses sont retenues :

- * L'économie marchande est incapable de satisfaire les besoins sociaux.
- * Le côté marchand de l'économie sociale l'empêche de couvrir tous les axes du développement social.
- * L'économie solidaire privée des instruments et des instances de l'économie sociale est incapable de réaliser ses objectifs de cohésion sociale.

- Problématique :

Arrive-t-on à la fin à scinder les deux concepts, ou vaut-il mieux chercher la relation de complémentarité au lieu de substitution ? et quelle alternative à l'économie marchande ?

1- L'économie sociale :

Bien qu'elle soit apparue il y a plus de 150 ans¹, la notion de l'économie sociale demeure paradoxalement très méconnue, cette méconnaissance s'explique à la fois parce qu'il s'agit de ce que **A.Gueslin** nomme fort justement un « vocable à éclipse », dont le

contenu a en outre sensiblement varié selon les auteurs et les époques. Posons alors la question suivante : quelles sont les origines théoriques de l'économie sociale ?

La première approche de l'économie sociale la définit comme une science, une discipline académique, et s'attache donc à la situer par rapport aux autres disciplines, à définir son objet d'étude, à expliciter sa méthodologie. Ce concept d'économie sociale est mis en avant par des économistes, au premier rang desquels on trouve C.Gide et L.Walras.

1-1-L'économie sociale, nouvelle discipline académique :

Dans sa démarche visant à faire de l'économie une science, L.Walras (1896) la divise en trois niveaux et place l'économie sociale au cœur même de sa réflexion :

- Un niveau supérieur qu'il nomme économie pure, ou « domaine de vrai », domaine de l'abstrait qui s'attache à la définition et à l'identification des lois naturelles gouvernant les comportements économiques ;
- Un niveau inférieur qu'il nomme économie appliquée ou « domaine de l'utile », qui s'intéresse aux problèmes économiques concrets, étudie les modes d'utilisation de ces lois naturelles et se focalise sur la production ;
- Un niveau intermédiaire qu'il intitule économie sociale ou « domaine du juste », qui revêt une dimension normative, porte son attention sur l'appréciation de la valeur morale de ces applications et se focalise sur la répartition.

L'économie sociale de L.Walras (1896) serait donc, comme il le précise dans ses études sur l'économie sociale, la partie de l'économie politique et sociale qui intégrerait la prise en compte des problèmes sociaux, occultés jusqu'alors et rendus prépondérants par la révolution industrielle². Pour L.Walras, « alors que l'économie pure peut se satisfaire idéalement d'une seule logique, celle de l'intérêt, l'économie sociale doit envisager la diversité des logiques à l'œuvre, incluant la logique de l'intérêt mais aussi la logique de la justice ».

C.Gide³ reprendra par la suite les trois niveaux élaborés par L.Walras, mais leur donnera un contenu légèrement différent. S'ils sont d'accord sur l'utilité de séparer l'économie en trois niveaux, C.Gide et L.Walras divergent en revanche sur le contenu qu'ils donnent au niveau d'économie sociale. Au cœur de l'économie sociale gidienne figure la coopération, et plus particulièrement la coopération de consommation, alors

qu'au cœur de l'économie sociale Walrassienne se trouve l'intervention étatique, qu'il juge nécessaire pour que se conjuguent « l'intérêt et la justice ». Dès 1864, L.Walras prononce plusieurs leçons sur les associations populaires de consommation, de production et de crédit, qu'il appelle aussi sociétés coopératives. Cependant, il ne leur confère aucun pouvoir normatif particulier, car il ne les considère pas en fait comme relevant de l'économie sociale, mais comme appartenant à l'économie appliquée en tant qu'un des éléments du système de production au même type que les autres entreprises agricoles, financières, industrielles et commerciales. C.Gide, au contraire, assigne aux organisations qu'il range sous l'étiquette « économie sociale » un véritable rôle de transformation sociale. Considérant que « tout individu est un consommateur », il voit plus particulièrement dans la coopération de consommation la forme d'organisation ultime de l'économie.

1-2-La nouvelle économie sociale :

La perspective de la nouvelle économie sociale n'est pas de proposer « une réponse globale » (Fareau, 1997) ou de se présenter comme un modèle de l'organisation économique et sociale idéal, ni même comme un modèle globalement alternatif, mais comme un modèle alternatif dans certains cas, pour répondre à certains besoins, car disposant de qualités que ne posséderaient pas, ou peu, les autres modèles⁴. Davantage que sur l'étude d'un secteur économique fonctionnant selon des règles exemplaires, cette réflexion sur l'économie sociale se concentre alors sur les questions qu'elle pose et les solutions qu'elle propose, mettant en valeur ses « spécificités méritoires », quelles sont alors les principaux repères de cette économie censée améliorer le social ?

1-3-La substance de l'économie sociale :

Suivant l'aligné de la nouvelle économie sociale, **Lipietz** définit L'économie sociale par une réponse à la question : « comment on le fait ? », selon lui elle représente l'ensemble des activités productives menées au sein des trois types de personnes morales : les mutuelles, les coopératives, les associations, en prenant la classification de **Charles Gide**, on trouve qu'il en distingue trois piliers, mais ce ne sont pas les mêmes :

- **L'association** : ce que nous appelons aujourd'hui économie sociale, « flore aussi riche que celle qu'étudie le botaniste » ;
- **L'état** : c'est-à-dire les services publics et ce qui deviendra l'état-providence ;

- **Le Patronage** : c'est-à-dire les institutions de bienfaisance de patronat (dont il voit bien qu'elles sont appelées à prendre une forme de plus en plus discrète, telle que l'abondement patronal aux deux premières familles d'institutions⁵)

A cette trilogie, l'union européenne rajoute systématiquement, les « fondations », quand elle énumère les composantes de l'économie sociale. Après avoir rendu compte de cette classification, une question très importante ne cesse de s'imposer, Qu'est-ce qui constitue l'économie sociale ? On répond, qu'outre l'origine théorique, essentiellement un ensemble de règles formelles :

- 1- Le principe de direction « une personne, une voix » ;
- 2- Le principe d'indivisibilité des réserves ;
- 3- La lucrativité limitée.

La première règle est la plus spectaculaire : le pouvoir dans l'économie sociale n'est pas réglé par l'apport en capital, mais par l'adhésion des personnes. C'est d'ailleurs ce qui justifie le nom d'économie sociale, si l'on veut bien rattacher « sociale » à son étymologie latine (socius : allié, associé), et fait parfois parler de « sociétés de personnes ». L'économie sociale est l'expression d'abord de la libre volonté de personnes qui s'associent dans une entreprise commune, pas nécessairement d'ailleurs dans un but économique, et qui décident de gérer leur association selon le principe démocratique. Historiquement, elle est née plus précisément de la volonté de s'associer autrement que comme « actionnaires » d'une entreprise, ou d'être associés par pouvoir extérieur : comme « concitoyens » ou comme « salariés ».

Pour **A.Lipietz**, La deuxième règle, stipule qu'une partie au moins du produit de l'entreprise commune ne peut faire l'objet d'une appropriation ou d'une rétrocession aux associés. L'entreprise se voit ainsi peu à peu doté d'un capital propre qui fonde son existence autonome, indépendamment du décès ou du retrait de ses fondateurs et de leurs successeurs. Déjà, au niveau économique, l'entreprise de l'économie sociale « fait société » ou communauté. Son capital, au sens comptable, est un capital social au sens de **Putnam**.

La troisième règle est la contrepartie de deuxième : elle veut dire sur le fond que le but de l'association n'est pas le profit de ses membres, même si elle leur assure un mieux-être, voire un revenu, mais le projet social proposé à leur entreprise. Exprimée formellement, cette règle qui n'est pas toujours aussi contraignante, les coopératives

pouvant faire des profits et les redistribuer à leur sociétaires : elles sont juridiquement « lucratives » a subi au cours de l'histoire des interprétations de plus en plus souples. « Non lucratif » signifiait au début du 20^e siècle « ne fait pas de bénéfice », l'interprétation actuelle est celle qui vient d'être donnée: « peut dégager un excédent, mais le réinvestit dans le but social de l'entreprise ».

On tend de plus en plus à introduire, d'ailleurs, une notion nouvelle : celle de « gestion désintéressée », qui signifie que la direction de l'entreprise ne cherche à réaliser de profit ni pour elle-même, ni pour des tiers, même si elle s'assure une rémunération « normale » correspondant à sa qualification et à son travail.

Cette troisième règle, combinée à la deuxième, spécifie l'économie sociale au sein de l'économie marchande. Marchande, elle l'est tout à fait (du moins les coopératives, les mutuelles, et celles des associations qui ont une activité économique), elle vend des biens et des services, à ses membre comme à des non-membres. Ce qui la distingue, dans le champ de la concurrence, c'est qu'elle n'agit pas en fonction du profit dégagé. Sur ce point, aucun argument de « concurrence illégitime » ne devrait lui être opposé : le choix du taux de marge (nul ou faible dans son cas) est une prérogative absolue de tout entrepreneur marchand ⁶!

Le deuxième terme qui nous intéresse dans ce papier, est celui de **l'économie solidaire**, ce terme me semblait simple, facile et compréhensible mais en réalité il est de la même complexité que celui de l'économie sociale, qu'entendons-nous par économie solidaire ? A-t-elle les mêmes fondements de l'économie sociale ? A-t-elle les mêmes caractéristiques ? Quelles sont ses origines ?

2- L'économie solidaire:

La perspective de l'économie solidaire ne peut pas être appréhendée sans considérer ce sur quoi elle est fondée, c'est-à-dire une réflexion sur les rapports entre démocratie et économie⁷".

2-1-L'économie solidaire, quelle réflexion socio-économique ?

Pour en comprendre la problématique, sans doute faut-il distinguer, à la suite de **Karl Polanyi**, les trois principes économiques qui sont à l'œuvre au sein des sociétés humaines : le **marché**, la **redistribution**, la **réciprocité**. Le premier principe d'action économique, le marché, peut se définir comme le lieu de rencontre entre l'offre et la demande de biens et de services, aux fins d'échange sur une base contractuelle. Le

second, la redistribution, est le principe suivant lequel la production est remise à une autorité centrale chargée de la répartir en fonction de règles relatives à son prélèvement et à son affectation. Le troisième, la réciprocité, correspond à la relation établie entre des personnels au moyen de prestations qui ont pour vocation d'affirmer le lien social Fondé sur le don conçu comme " fait social élémentaire", ce troisième principe d'action économique se différencie donc nettement de l'échange marchand. Mais il se distingue aussi de la redistribution, puisqu'il repose sur une relation symétrique et non sur l'autorité d'un pouvoir central.

Or ces trois principes n'ont évidemment pas le même poids dans les sociétés contemporaines. L'irruption de la modernité capitaliste dans le courant du XIXe siècle, en effet, a eu pour conséquence d'accorder une prééminence durable à **l'économie de marché**. Repoussés au second plan, la redistribution étatique et l'échange réciproque ont cédé la place à un nouveau type dérégulation sociale : celui qui prise par la " main invisible " théorisée au XVIIe siècle par **Adam Smith**. Affranchie de toute référence extérieure ou transcendante, la société moderne s'adonne alors au mécanisme autorégulateur du marché. Car à ce dernier on prête volontiers des vertus pacificatrices. Sous le prétexte qu'il ancre les relations sociales dans la sphère des intérêts, on lui attribue le pouvoir de refréner la puissance destructrice des passions. Dictée par le seul intérêt économique, la dynamique de l'échange marchand est censée fonder des relations harmonieuses entre les hommes. En accumulant des richesses pour son propre compte, nous dit-on, "chacun contribue sans le savoir au bien-être universel".

Cette économie de marché, qui connaît son apogée avec le capitalisme moderne, a-t-elle tenu sa promesse ? Assurément non. Le prodigieux développement des échanges qui accompagne l'industrialisation a creusé le fossé entre les possédants et les démunis. Il a divisé la société moderne en deux classes antagonistes, la **bourgeoisie** et le **prolétariat**, division en laquelle Marx décèle la contradiction fondamentale susceptible d'apporter, avec son dénouement, la promesse d'une communauté libérée de l'aliénation. Aussi, pour réparer les dégâts causés par l'expansion effrénée de la sphère marchande, la nécessité se fait jour de normes, de règles d'intérêt public dont l'État apparaît aussitôt comme le garant privilégié. Une économie non marchande fondée sur la redistribution vient corriger, ainsi, les effets destructeurs qu'exerce le marché sur la **cohésion de la société**.

Ainsi, on ne comprend pas où on est ? Et plusieurs questions ne cessent de s'imposer ? Quelle est la finalité de la vie économique ? Le profit illimité ou la satisfaction des besoins collectifs ? L'accumulation du capital ou la production matérielle de la société ? Loin d'appartenir à un âge révolu, ces interrogations sont au cœur d'une approche de l'économie délivrée de l'attrait du marché : l'économie ne se réduit pas plus aux rapports marchands que la société ne se réduit à l'économie, Comment s'inscrit alors, dans cette perspective, le développement récent d'une **économie solidaire** multiforme dans les pays développés ?

2-2- L'économie solidaire «Une économie du troisième type » :

Analysant le foisonnement souvent méconnu des expériences concrètes dont elle se réclame, **Bernard EME** et **Jean-Louis LAVILLE** relèvent que : "ces initiatives, quelles que soient leurs particularités, déplacent les frontières instituées entre l'économique et le social en ne relevant jamais complètement de l'économie de marché ou de la solidarité étatique. Elles mettent en effet la réciprocité au cœur de leur passage à l'action économique. Des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois, tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité "⁸.

Libre association entre des personnes autour d'un projet collectif, création d'activités génératrices d'emplois, affirmation des valeurs de cohésion et de solidarité : tels sont les maîtres mots d'une économie solidaire qui obéit à sa logique propre, à égale distance de la sphère marchande et de la sphère publique. Ce qui la caractérise, c'est l'emprunt simultané qu'elle effectue auprès des trois sources fondamentales de l'action économique : le marché, la redistribution et la réciprocité.

Marchande, cette économie du troisième type l'est assurément dès alors qu'elle délivre des prestations au moins partiellement facturées, et même si les règles de tarification tiennent compte de la faible solvabilité de la clientèle. Elle repose également sur la **redistribution**, puisque la puissance publique intervient pour une part variable, mais généralement non négligeable, dans son financement, à raison de l'utilité sociale des activités qu'elle déploie. Elle met en jeu, enfin, la **réciprocité** des échanges entre les personnes en recourant au bénévolat, c'est-à-dire au libre engagement d'individus que

meut l'adhésion à certaines valeurs, et non l'appât du gain. Au regard des sphères traditionnelles de l'activité économique, son originalité est triple : une organisation interne de type associatif, une finalité sociale clairement revendiquée, une " hybridation " de ses ressources qui proviennent, à la fois, des recettes marchandes tirées de l'activité, de l'aide publique et de la contribution du bénévolat. Économie plurielle, l'économie solidaire a ainsi pour caractéristique de redistribuer les canes entre la sphère publique et la sphère privée, entre l'initiative économique et l'engagement social, entre le marchand et le non-marchand, entre le rentable et le non-rentable.

De ce qui précède, il me paraît que l'économie solidaire vient de s'interposer entre les deux autres économies dans le sens où elle issue de la volonté de la société. Mais y a-t-il une autre facette pour justifier l'essor très rapide de cette nouvelle forme de vie économique ?

2-3- La crise du social et La naissance du solidaire :

L'économie sociale fut très profondément impliquée pendant les années 50, voire instrumentalisée, dans la mise en place de l'état-providence. D'une part, les mutuelles assurèrent largement un complément, quand ce n'est pas la totalité du financement de la protection sociale santé (mutualité sociale agricole). D'autre part, la production de services de santé ou de tourisme sociale prit souvent la forme d'associations...etc. Il ne faut pas s'étonner dès lors de l'assimilation par l'opinion publique de **l'économie sociale à une sorte de « sous-appareil d'état »**, il ne faut pas s'étonner non plus si, face au recul progressif de l'état-providence, avec la crise du fordisme, au tournant des années quatre-vingt, l'économie sociale ainsi « instituée » resta en quelque sorte pétrifiée. Certes, quelques entreprises privées en faillite se transformèrent en coopératives⁹. Certes, les mutuelles de santé assurèrent, de mauvais gré, un complément de remboursement pour compenser les « déremboursements » que décidaient les gestionnaires de la santé sociale. Mais ce redimensionnement incrémental ne traduisait aucune innovation face à la crise des anciens dispositifs, il ne bénéficiait d'ailleurs qu'aux salariés restés « intégrés » au rapport salarial classique du fordisme. Il faillit largement à donner une réponse à **l'exclusion sociale** : la prolifération de chômeurs ou de précaires incapables de travailler assez longtemps dans le salariat formel pour se voir ouvrir des droits sur les organismes de protection sociale, a fortiori pour cotiser à une mutuelle.

C'est donc sous une autre étiquette, dans d'autres institutions, certes très souvent mais pas nécessairement sous les formes juridiques de l'économie sociale, que se développa une réponse à la crise, du sein de la société civile. Elle s'auto-désigna d'abord par « **économie alternative** ». Issue d'une nouvelle militance (d'origine syndicale) mettant en avant, comme projet, l'écologie, le développement local, l'« utilité sociale » et l'augmentation comme forme d'organisation interne, elle rêva de réaliser, face au retrait de l'état et de l'emploi dans le secteur privé, une « autre » manière de vivre et de travailler, d'où son nom. Le contexte (l'accélération du retrait de solidarité par-étatique, la montée de l'individualisme et du libéralisme) imposera en réaction le mot « solidarité ».

Ce qui distingue alors l'économie solidaire, c'est tout de même que l'initiative vient de citoyen(ne)s résolus à faire quelque chose, parce qu'eux ne sont pas complètement exclus ou désespérés, et parce qu'ils intègrent dans leur comportement individuel l'utilité pour tous, donc pour eux-mêmes, de retisser des liens sociaux, d'accumuler du capital social, d'améliorer leur environnement, de défendre leurs voisins. Ce qui définit l'économie solidaire, c'est donc « au nom de quoi on le fait ? », non sous quelle forme (sous quel statut on le fait ?), ni même particulièrement « quelle est la spécificité de ce qu'on fait ? ».

L'économie solidaire, apparaît alors comme un dernier refuge de la société. Peut-on dire que l'économie sociale a échoué à cerner tous les valeurs sociales ? En regardant les finalités visées par les deux économies, la **distinction** entre les deux devient une vraie colle. Essayons maintenant de le faire...!

3- Distinguer l'économie sociale de l'économie solidaire, doit-on ou peut-on le faire ?

En fin, essayons de distinguer l'économie sociale de l'économie solidaire.

3-1- Arrive-t-on à distinguer les deux économies « solidaire et sociale » :

Selon **A.Lipietz** la **distinction** entre, d'une part, le mouvement de l'économie sociale et, d'autre part, la réalité extrêmement diversifiée (quant à ses buts, son rapport à la « question sociale ») des personnes morales assujetties à sa définition juridique, est la base de la difficulté à reconnaître, ou à refuser, de **la distinction** entre « économie sociale » et « économie solidaire ».

➤ **L'économie sociale, couvre-t-elle l'économie solidaire ?**

Si l'économie sociale en tant que mouvement s'enracine dans les valeurs « solidaires » et démocratiques qui ont présidé à son émergence, ses personnes morales individuelles ne sont définies comme telles que par des règles juridiques, qui n'impliquent nullement de partager les valeurs de l'économie solidaire. Une association n'a pas forcément un « but social » : elle peut gérer une marina, un terrain de golf, une entente patronale, etc. une coopérative de production peut produire de l'équipement militaire. Il nous paraît alors que, l'économie sociale n'a qu'une seule dimension « juridique », elle se réfère à des statuts ; on en peut distinguer trois reconnus : les coopératives, les mutuelles et les associations. En Europe, il y en a un quatrième : les fondations.

- **L'économie sociale** ne couvre pas toute l'économie solidaire, elle se définit par « comment, sous quel statut et quelles normes d'organisation internes on le fait » ;

➤ **L'économie solidaire couvre-t-elle L'économie sociale ?**

L'économie solidaire ne se positionne pas sur des statuts, elle travaille sur des valeurs : la citoyenneté et la solidarité, elle vise la mise en réseau, en synergie, au non des même valeurs, et pour autant que c'est possible, d'activité mises en œuvre aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, et même dans le secteur non monétaire, « domestique », l'entraide, les échanges de savoir ...par synergie, il faut entendre : mise en commun de compétences, de financement de clientèle, projets communs, partenariat, etc. l'économie solidaire n'est donc que : « comment **vivre économiquement** solidaire ».

L'économie solidaire se définit par « au nom de quoi on le fait » : le sens prêté à l'activité économique, sa logique, est le système de valeurs de ses acteurs et donc les critères de gestion de leurs institutions. Cependant nous croyons que, l'économie solidaire couvre largement l'économie sociale, car en considérant que le « au nom de quoi.. » qui caractérise l'économie solidaire avait déjà précédé à la naissance et au développement, depuis le 19^e, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs impliquent largement l'économie sociale dans le monde des valeurs solidaires, donc si l'économie solidaire vise la création d'une vie économique à des finalités sociales, l'économie sociale ne peu nullement échapper à cette finalité.

Ainsi, L'économie solidaire nous représente un prolongement de « comment on le fait ? » du matériel « associations, coopératives,..., » vers l'immatériel « les valeurs, la réciprocité,... ». En effet, on ne peut pas dire que l'économie solidaire est une nouvelle mouvance de l'économie sociale, mais les origines et les finalités qui englobent l'économie sociale dès son début. A ce stade on peut se référer à **A.Lipietz**, lorsqu'il dit que « l'économie solidaire s'affirmait en quelque sorte comme une « conscience externe » - et de plus en plus interne- de l'économie sociale ».

Théoriquement on a essayé de scinder les deux économies, mais en réalité la tâche est plus compliquée, je n'arrive pas à imaginer du solidaire son du sociale ou l'inverse, l'économie solidaire n'a aucun issue pour parvenir à ses finalités et ses valeurs sans l'aide des instruments et des structures de l'économie sociale, de même l'économie sociale n'a aucune valeur si elle ne vise pas les mêmes valeurs de l'économie solidaire, elle sera alors similaire à l'économie marchande; dès lors la convergence entre le matériel (économie sociale) et l'immatériel (économie solidaire) ne peut être qu'à travers une socialisation du solidaire c'est-à-dire la création d'un un troisième intervenant, qui garantira l'union entre ces deux économie.

3-2- Cherchons une solidarité entre les deux économies « solidaire et sociale » :

Nous nous sommes mis d'accord que l'économie sociale et l'économie solidaire sont deux facettes pour une seule monnaie, **la socialisation de la vie économique**, on parle alors de « **l'économie sociale et solidaire** ».

Cette dernière représente un secteur économique à part entière, inscrit dans le marché, car il comprend des activités et entreprises qui produisent ou échangent des biens et/ou des services. Il se distingue du premier (le secteur public) parce qu'il est porté par des citoyens agissant de façon autonome et du second (le secteur privé) parce qu'il n'a pas pour objet premier la réalisation du profit. Il assure une double fonction : produire des biens et/ou des services et produire des valeurs utiles à la société : du lien social et de la solidarité.

Les caractéristiques et les valeurs de cette économie, qui fait participer pleinement le corps social au développement global durable, restent les mêmes que par le passé : prépondérance de l'humain, initiative collective, démocratie interne, non-répartition des

profits et des réserves, refus de la société de marché et de toutes les discriminations sociales et culturelles, créativité partagée, etc. Sa légitimité est confirmée par la constatation de la nécessité de remédier à l'individualisme et l'isolement d'une part croissante de la population, en lui redonnant les moyens et les mécanismes d'une participation collective, facteur de cohésion sociale et condition d'un développement durable. Les différences, caractéristiques d'une économie plurielle, sont un facteur d'enrichissement mutuel.

Comme on l'a dit, toute l'économie sociale n'est pas solidaire, de même que toute initiative solidaire ne prend pas la forme d'une société de personnes. Cependant **les acteurs de terrain se reconnaissent de plus en plus comme appartenant à un même secteur de l'économie**, sociale par son ancrage dans la société qui en est à la fois le sujet et l'objet, et aussi solidaire parce qu'elle entend apporter des réponses collectives à des besoins sociaux permanents. Cette reconnaissance mutuelle peut se développer et remédier à la confusion qui apparaît parfois dans le vocabulaire et l'utilisation séparée des termes "économie sociale" et "économie solidaire".

- Conclusion :

Il est en particulier souhaité que les structures et les réseaux institutionnalisés (mutuelles de santé et d'assurance, grandes fédérations associatives, secteur coopératif agricole, banques coopératives) se rapprochent des milieux les plus innovants et créatifs de « **l'économie sociale et solidaire** » pour mutualiser des moyens. Il est également réclamé unanimement et fortement de voir reconnaître, à tous les niveaux par les pouvoirs publics, « **l'économie sociale et solidaire** » comme une force motrice et créatrice aussi bien de la société que de l'économie.

Cela suppose de réaffirmer et de renforcer la place de « **l'économie sociale et solidaire** » dans le processus de développement local, régional et national. Ce secteur devient en effet un facteur clé du caractère durable de ce développement.

Liste des références :

¹ Le terme d'économie sociale apparaît pour la première fois au 18^e siècle : en 1830, **C.Dunoyer** publie un nouveau *traité d'économie sociale* ; en 1851, **A.Ott** est l'auteur d'un traité d'économie sociale ; en 1856, **F.Le PLAY** fonde une *société des études pratiques* d'économie sociale et une revue qu'il intitule l'économie sociale, en 1876, le même **F.Le PLAY** introduit l'économie sociale à l'exposition universelle.

² Eric BIDEZ, (2000), *Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique*, p .589.

³ Dans son rapport publié en 1905, C.Gide décrit l'économie sociale comme « une cathédrale dont la grande nef serait composée de trois travées » : les pouvoirs publics (au sens de la politiques sociale) ; les associations (il s'agit alors essentiellement des associations ouvrières) ; les patronages (c'est-à-dire les œuvres sociales des patrons) , soit l'ensemble des institutions »qui tendent à procurer de meilleurs conditions dans les œuvres sociales des institutions « qui tendent à procurer de meilleures conditions dans le régime du travail à procurer le confort sous toutes ses formes, à assurer la sécurité de l'avenir contre tous les risques sociaux ou à sauvegarder l'indépendance économique ».

⁵ Voir Revue internationale de l'économie sociale/RECMA n°275-276, avril 2000, « un siècle d'économie sociale ».

⁶ Alain LIPIETZ,(2001), *L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment*, LA DECOUVERTE.p.46.

⁷ Bernard Eme et Jean-Louis Laville(1995), « économie plurielle, économie solidaire », La Revue du Mauss, n°4, p.246.

⁸ Bertrand Eme et Jean-Lois Laville,..., op.cit.p.255.

⁹ Voir le n° 22 de la revue Autogestions, « les coopératives dans la crise », 1985-1986.